



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2017-16-83 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par l'agrandissement de la zone H0265 à même une partie de la zone L0270, le tout tel qu'indiqué sur le plan de zonage joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 26 juin 2017

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 5 AOÛT 2017